



# RECAPITULATIF EXTRAORDINAIRE DU CEA DE LA FFA

26 Juillet 2022, Toulouse



À tout.e.s les agent.e.s de la FFA,

Suite à l'indisponibilité de l'équipe pendant les mois de mai et de juin. La dernière session de recherche a été déplacée au mardi 26 juillet 2022, soit deux années avant le début des JO de Paris 2024. Le comité s'en excuse et vous présente le récapitulatif de son travail débuté en octobre 2021. Le DTN a été chargé de mettre en mot la proposition de rétablir des épreuves artistiques aux prochains Jeux Olympiques. Les membres du CEA se sont gaudis de l'accomplissement de ce travail réflexif. Le DTN se chargera d'envoyer au CIO et au COJO (par voie postale et à ses frais) les rapports des différentes concertations accompagnés d'un exemplaire du livret *Podiums artistiques* et d'une lettre cordiale.

Commençons par les raisons de cette recherche. Pourquoi le CEA juge bon de « retenter le coup » ? Deux arguments ont été soulevés par le comité. D'une part, la pratique de l'art n'est plus présente aux JO depuis 1948. Le CIO met certes en place des événements artistiques autour de ses sessions olympiques mais la pratique de l'art en est absente. Le CEA conseille de comprendre les JO comme un moyen de valoriser des artistes de haut niveau en leur permettant de représenter avec fierté les couleurs de leur pays. D'autre part, la cause du rejet des épreuves artistiques des Jeux est caduque. Rappelons que les épreuves artistiques ont été retirées des Jeux pour cause de professionnalisme. Aujourd'hui, les athlètes olympiques sont des athlètes de haut niveau et vivent pour la plupart de leur pratique. Qui plus est, ils réussissent à obtenir l'aide nécessaire de leur employeur (ou de leur sponsor) pour s'entraîner.

Cette quête d'une réconciliation artistico-sportive a consisté à débattre et soumettre le choix d'épreuves et d'une classification de ses artistes. L'investigation a été associée à une recherche historique ardue sur la genèse, l'évolution et les causes d'une fin des épreuves artistiques aux Jeux. De plus, le comité souhaite défendre les artistes en leur donnant la place qu'ils méritent dans un cadre olympique. Cela dans l'objet d'insister face au plus grand nombre que sans les artistes vivants, l'art serait tristement une chose morte. L'intention de cette recherche est de déployer des arguments dans l'objectif de donner goût et envie à la performance artistique pour les spectateurs en exposant des épreuves artistiques.

## RÉSULTATS DES DÉBATS

### **LES SÉLECTIONNÉ.E.S**

Les épreuves artistiques seront mixtes. Comme cela avait été le cas lors des JO de 1912 à 1948, les femmes et les hommes prendront part aux mêmes épreuves. Dans un désir d'ouverture, le CEA recommande de qualifier l'ensemble des artistes souhaitant se présenter. Ainsi, il n'y aura pas d'épreuves de qualification. Une *deadline* temporelle (non négociable) sera annoncée afin d'envoyer des propositions pour les différentes épreuves.

### **NATIONALITÉ ARTISTIQUE**

Pour représenter son pays, l'artiste de haut niveau peut répondre à un de ces critères : s'être entraîné dans un établissement artistique de haut niveau du pays concerné, vivre sur le territoire concerné, se sentir proche d'un corpus d'artiste de la nation en question et/ou faire valoir un attachement du cœur pour le pays à représenter. La FFA s'accordera avec les fédérations artistiques voisines pour acter de ladite juridiction dans une dimension internationale.

### **LES ÉPREUVES**

Le comité jugea la contrainte d'antan de l'inspiration de « l'esprit sportif » trop restrictive. Les membres du CEA juge plus contemporain de donner comme cadre aux artistes une inspiration d'un « esprit collectif » conjuguée à une démarche contextuelle. En discussion avec les organisateurs olympiques, le CEA propose de réaliser des épreuves artistiques aussi/ou lors des Jeux d'hiver. Car, pourquoi pas ?

La nomination des épreuves a été débattue d'octobre à ce jour. Rappelons que la complexification du concours (avec de plus en plus d'épreuves) a été une des causes majeures évoquées pour l'arrêt du concours d'art aux Jeux. Le CEA a jugé bon de faire simple. Ainsi, les artistes pourront proposer leurs œuvres pour les six épreuves : *Architecture, Littérature, Musique, Image fixe, Images animées* et *Sculpture*. La pratique du numérique pourra être associée de manière transversale à l'ensemble des épreuves citées. Aux artistes de nous éblouir !

### **PLASTICITÉ ET TRACES DES ŒUVRES EN COMPÉTITION**

Une trace suffisamment lisible et adéquate desdits projets conviendra à l'interprétation des œuvres. Les concurrents jugeront bon de soumettre aux jurés le ou les œuvres qu'ils souhaitent mettre en compétition dans sa forme première ou sa trace avec si besoin une légende *ad hoc*.

## **LES JURYS**

Des jurés de renom ont participé à la bonne tenue des épreuves passées. Le CEA recommanda d'en faire de même et d'inviter artistes et critiques à faire partie des futurs jurys.

## **JUGEMENT DES ÉPREUVES**

Le jugement des œuvres se déroulera en deux étapes. Pour le premier tour intitulé le *Classement à l'aveugle*, les jurés seront séparés les uns des autres pour attribuer leurs 100 points. Une durée précise sera déterminée pour cette première notation des propositions olympiques en fonction de la date des rendus, de la discipline évaluée et de l'organisation générale des Jeux. Une fois toutes les propositions notées, les jurés se réuniront pour l'addition des notes. Le *Classement à l'aveugle* sera dévoilé au jury et aux concurrents. Pour le deuxième tour, les jurés devront réagir et faire face aux concurrents présents (et au public des Jeux). Ici, ils auront comme tâche d'ajouter ou de soustraire 10 points à une des œuvres en compétition. Pour cette mise en scène du spectacle critique, l'ajout (ou le soustraction) devra être justifié d'une courte allocution (ne dépassant pas dix minutes). Cette correction obligatoire intitulée la *Reprise* ajustera les comptes et fixera le classement final.

La pratique d'une « mention honorable » avait été mise en scène par les anciens jurés. Le CEA proposa (en remplacement) un nouveau bénéfice à la participation olympique des artistes : l'attribution du titre Artiste olympique pour chaque concurrent.

## **LES LIEUX DES ÉPREUVES**

Suite à un tirage au sort (réalisé le 01 avril 2022) la région Bretagne a été désignée comme potentielle zone d'accueil et de fête pour la mise en place des épreuves artistiques pour les Jeux de Paris 2024.

Adrien ABLINE  
DTN (Directeur Technique National)  
Fédération Française d'Art